

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienfresh Top Degreaser

Code des commerces : A88-005

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: U0T0-70R4-V00M-5S5P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS05, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Sens. 1B, Eye Dam. 1

Code(s) des mentions de danger:

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS05, GHS07 - Danger



Code(s) des mentions de danger:
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures, éthanol, Steareth-21, (Alkyl) d'huile de noix de coco, amine éthoxylée, 1-Propaneamminium, 3-amino-N,N,N-triméthyl-, N-(ethoxylated castor oil acyl) derivs., Me sulfate (6-EO + 10.7-EO), p-mentha-1,4(8)-diène, Subtilisine, 2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique

Contient (Règ.CE 648/2004):

5% < 15% agents de surface non ioniques, < 5% enzymes, parfums, Miscela di: 5-cloro-2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 247-500-7]; 2-metil-2H-isotiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1), agents de surface cationiques, phosphonates, Coumarin, Geraniol, D-Limonene ((S)-p-menta-1,8-diene), Linalool

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,56 %

UFI: U0T0-70R4-V00M-5S5P

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Éthoxylate d'alcool gras	>= 5 <= 10%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318 Limits: Eye Irrit. 2, H319 %C <=10; Eye Dam. 1, H318 %C >10;	ND	64425-86-1	ND	NR
1-Propaneaminium, 3-amino-N,N,N-triméthyl-, N-(ethoxylated castor oil acyl) derivs., Me sulfate (6-EO + 10.7-EO)	>= 1 < 5%	Skin Sens. 1, H317; Eye Dam. 1, H318	ND	784144-40-7	630-545-5	NR
(Alkyl) d'huile de noix de coco, amine éthoxylée	>= 1 < 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	ND	61791-14-8	500-152-2	NR
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures - FEMA 0	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 100 100	ND	68424-85-1	270-325-2	NR
éthanol	< 0,1%	Flam. Liq. 2, H225	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	NR
Subtilisine substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 0,1%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Resp. Sens. 1, H334; STOT SE 3, H335	647-012-00-8	9014-01-1	232-752-2	01-2119480 434-38
2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique	< 0,1%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	ND	10377-81-8	233-829-3	NR

RUBRIQUE4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m³

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

Subtilisine:

ACGIH TLV : Plafond : 0,00006 mg/m³ de plafond (comme enzyme active cristalline, répertorié sous subtilisines)
Belgique : 0,00006 mg/m³ valeur limite maximale (8 heures)
Danemark : Plafond : 0,00006 mg/m³
Irlande : TWA : 0,00006 mg/m³ STEL : 0,00006 mg/m³
Pays-Bas : Plafond : 0,00006 mg/m³
Norvège : 0,00006 mg/m³ de plafond
Portugal : Plafond : 0,00006 mg/m³
Espagne: VLA-EC : 0,00006 mg/m³
Suède: 1 glycineunit/m³ LLV 3 glycineunit/m³ LLV
Suisse : STEL : 0,00006 mg/m³
Allemagne: = 1 glycineunit/m³ LLV = 3 glycineunit/m³ LLV
Royaume Uni : 0,00004 mg/m³ TWA

- Substance: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures
DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 3,96 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 5,7 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,64 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,4 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,4 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,0009 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 12,27 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,00096 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 13,09 (mg/kg/Sédiment)
Emissions intermittentes = 0,00016 (mg/l)
STP = 0,4 (mg/l)
Sol = 7 (mg/kg Sol)

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,79 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)
Emissions intermittentes = 2,75 (mg/l)
STP = 580 (mg/l)
Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

- Substance: Subtilisine

DNEL

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 1,8 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 3,6 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 0,06 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 0,000015 (mg/m³)

PNEC

Eau douce = 0,0017 (mg/l)
Eau de mer = 0,00017 (mg/l)
Emissions intermittentes = 0,0009 (mg/l)
STP = 65 (mg/l)

Sol = 0,568 (mg/kg Sol)

- Substance: 2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 5,9 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 3,3 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,4 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 1,7 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,026 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,054 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,003 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,005 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,26 (mg/l)

STP = 10 (mg/l)

Sol = 0,014 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utiliser une technique adapté pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément à législation en vigueur et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimale : 0,11 mm

temps de percée : 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consulter le fournisseur/fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire
Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

Subtilisine:

L'autorité locale doit être informée si les pertes ne peuvent pas être limitée

Eaux usées doivent être acheminée à l'usine de traitement des eaux usées

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Couleur	blanc	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	10.5 - 11.5	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Point d'éclair	> 60 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1.00 - 1.06 g/cm3	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,56 %

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 12.586,9 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg

Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.

CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles,

chlorures: lapin résultat : méthode : temps d'exposition corrosif DOT : 12 h 0

éthanol: Peau-lapin

Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique: Irritation de la peau:

Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande): non irritant, (1993). Irritation des yeux:

Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande): modérément irritant, 1998

Bovin (étude in vitro): pas très irritant ni corrosif, 2010

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque les lésions oculaires sérieuses, comme l'opacité de la cornée ou des lésions à l'iris.

éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(Test de Draize)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode caustique : DOT

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: Buehler cobaye Test classement : n'a pas causé de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Résultat : non sensibilisant méthode : l'OCDE ligne directrice 406

Subtilisine: Système respiratoire : substance sensibilisant (expérience humaine)

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Subtilisine: Aucune indication d'effets mutagènes (OECD TG 471, 473, 476)

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Subtilisine: Toxique de certains organes cibles (exposition unique)

Irritant des voies respiratoires (ACGIH, 2001)

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Éthoxylate d'alcool gras:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3100

1-Propaneamminium, 3-amino-N,N,N-triméthyl-, N-(éthoxylated castor oil acyl) derivs., Me sulfate (6-EO + 10.7-EO):
DL50 - Via: Orale - Espèce: Rat = 300-2000 mg / kg - Source: CESIO

b) corrosion / irritation de la peau:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèce: Lapin négatif - Durée: 4h - Source: CESIO

c) lésions oculaires graves / irritation oculaire grave:

Test: Lésions oculaires graves - Espèce: Lapin positif - Source: CESIO

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: sensibilisation de la peau - Via: peau négative - Source: CESIO

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 300

(Alkyl) d'huile de noix de coco, amine éthoxylée:

Ingestion: toxicité orale aiguë (DL 50 chez le rat) de 300 à 2000 mg / kg

Contact avec les yeux (lapin) irritant

Contact avec la peau (lapin) - (4 heures) non irritant

La sensibilisation n'a pas d'effet sensibilisant

L'inhalation est uniquement possible en aérosol, les voies respiratoires peuvent être irritées

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 200

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 344

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3340

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

éthanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteint très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concetrazioni cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.

AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 20000

Subtilisine:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1800

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,13

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Toxicité orale aiguë

Paramètre: LD50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Voie d'exposition: oralement

Espèce: Rat

Dose efficace: > 2000 mg / kg

Toxicité cutanée aiguë

Paramètre: dose discriminante. (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Voie d'exposition: Dermique

Espèce: Rat

Dose efficace: > 2000 mg / kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Relativement aux substances contenues:

Éthoxylate d'alcool gras:

Ittiotoxicité :

LC50 (96 heures) 1-10 mg/l, Brachydanio rerio

Invertébrés aquatiques :

CE50 (48 h) 1-10 mg/l Daphnia magna

Plantes aquatiques :

CE50 (72 h) 1-10 mg/l Scenedesmus subspicatus

Micro-organismes/effets sur la boue activée :

CE10 > 1 000 mg / l, les boues activées (DEV-L2)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

NOEC (21d), 0,33 mg/l Daphnia magna

C(E)L50 (mg/l) = 1

1-Propaneamminium, 3-amino-N,N,N-triméthyl-, N-(éthoxylated castor oil acyl) derivs., Me sulfate (6-EO + 10.7-EO):

CL50 - Espèce: Carassius Auratus > 100 mg / l - Durée h: 96

CE50 - Espèce: Daphnies > 100 mg / l - Durée h: 48

C(E)L50 (mg/l) = 100

(Alkyl) d'huile de noix de coco, amine éthoxylée:

CL50 - Espèce: Carassius Auratus > 10-100 mg / l - Durée h: 96 - Notes: CESIO

CE50 - Espèce: Daphnies > 10-100 mg / l - Durée h: 48 - Notes: CESIO
C(E)L50 (mg/l) = 10

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:
C(E)L50 (mg/l) = 0,01 100
100

éthanol:
C(E)L50 (mg/l) = 11200

Subtilisine:
C(E)L50 (mg/l) = 0,586

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:
Toxicité aiguë (à court terme) sur les poissons
Paramètre: CL50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)
Espèce: Cyprinus carpio
Dose efficace: = 617 mg / l
Temps d'exposition: 96 h
Toxicité aiguë (à court terme) pour les daphnies
Paramètre: CE50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)
Espèce: Daphnia magna
Dose efficace: = 423 mg / l
Temps d'exposition: 48 h
Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues
Paramètre: CE50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace: = 26 mg / l
Temps d'exposition: 72 h
C(E)L50 (mg/l) = 26

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Éthoxylate d'alcool gras:

Règlements concernant :

> = 90 % de la substance active de bismuth (lignes directrices de l'OCDE 303 a)

60 % > CO₂ formation de valeur théorique (28D) (OCDE 301 b ; ISO 9439 ; 92/69/CEE, c. 4-C)

Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité :

OCDE confirmative > 90 % méthode d'essai: OCDE 303 A modifié SCAS Test Exposure time : 99 % 7D > méthode:

OCDE Test 302 évolution CO₂ Concentration : temps d'exposition de 5 mg/litre: d 28 résultat : facilement biodégradable.

95,5 Méthode de %: OCDE 301 B

Subtilisine:

Rapidement biodégradables (TG de l'OCDE 301 b)

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Paramètre: Biodégradation

Dose efficace: env. 73%

Temps d'exposition: 28 jours
Paramètre: Biodégradation
Dose efficace:> 60%
Temps d'exposition: 10 jours
Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:
Subtilisine:
N'accumulez pas de bio-

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vider à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassée autorisée ou à incinération en conditions commandées. Actionner en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP14 - Écotoxique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.1. Description des premiers secours, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.
Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.
C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.
Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.
